

# La lettre du

Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson

## Sommaire :

Deux associations rejoignent le CADEB  
Page 2

L'Agenda du CADEB  
Page 2

Les déchets ménagers dans la Boucle  
Page 3

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondations  
Page 4

Le Collectif Seine Vivante paie cher la défense des Berges de Seine  
Page 5

Une Piste de Jet Ski à Sartrouville? Inacceptable!  
Page 6

Carrières sur Seine Le temps d'agir  
Page 6

Non aux vols de nuit  
Page 6

Chatou 2005: Cible des bétonneurs?  
Page 7

Une « vélo route » dans la Boucle?  
Page 7

Jardinez Naturel Avec les jardiniers de France  
Page 7

Les collectifs et les associations d'environnement dans la Boucle  
Page 8

## L'environnement fait son entrée dans la Constitution

*Le parlement, réuni en congrès à Versailles, a approuvé, le 28 février 2005, le projet de loi constitutionnelle relatif à la charte de l'environnement. En voici le texte intégral.*

Article 1 : Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 2 : Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Article 3 : Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

Article 4 : Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

Article 5 : Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution, et dans leurs domaines d'attribution, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

Article 6 : Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Article 7 : Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Article 8 : L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente charte.

Article 9 : La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

Article 10 : La présente charte inspire l'action européenne et internationale de la France.

## EDITORIAL

Ce deuxième numéro de La Lettre du CADEB confirme sa raison d'être : un espace d'expression pour les associations d'environnement de la Boucle de Montesson. Des associations très différentes, traitant de dossiers multiples avec leur sensibilité propre. Des associations pourtant unies et solidaires avec un objectif commun : protéger l'environnement et promouvoir le développement durable. Bonne lecture et merci de vos réactions.

Jean-Claude Parisot  
Secrétaire Général

### Une souscription en faveur de Seine Vivante

Le 8 mars 2005, le Tribunal Administratif de Versailles a rejeté le recours de Seine Vivante et condamné ce Collectif à payer 1000 euros au SIVS (Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Seine). Pour soutenir Seine Vivante, le CADEB lance une souscription. Voir Page 5

## DEUX ASSOCIATIONS REJOIGNENT LE CADEB

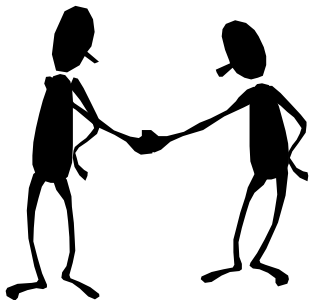
### La Boucle Verte

Créée en 2002, la " Boucle Verte " est une association qui a pour objet de sensibiliser les habitants de la Boucle de Montesson à la préservation de l'environnement et de leur cadre de vie.

Pour ce faire, la Boucle Verte agit au travers d'actions de proximité : actions collectives, actions de solidarité en lien avec d'autres associations, participation aux manifestations locales, organisation d'expositions, mais aussi en interpellant les différents représentants locaux (mairies, conseils général et régional) et en représentant au sein des organismes qui le permettent les intérêts de l'ensemble des habitants de la Boucle.

Ces actions sont menées dans un esprit citoyen, dans le souci permanent du développement soutenable pour tous.

La cotisation annuelle est fixée à 10 euros pour 2005. Contacts : voir en page 8.



### Mieux Vivre à Montgolfier

Notre association (MVM) a été créée en 1994 afin de défendre les intérêts et la qualité de vie des riverains de la rue Montgolfier et du secteur environnant. En effet, ce quartier n'était couvert, à cette époque, par aucune association de Sartrouville ou de Montesson. MVM offre la particula-

rité de regrouper des adhérents des communes de Sartrouville et Montesson.

Les problèmes liés au trafic routier et à l'extension des grandes surfaces à proximité de notre quartier, font partie des dossiers importants que nous traitons réguliè-

ment en collaboration avec les mairies de Sartrouville et Montesson ainsi que la direction de Carrefour entre autres.

Notre position géographique en limite de la plaine de Montesson, notre situation mitoyenne sur deux communes nous imposent des contraintes,

en particulier une obligation de double négociation avec les mairies mais nous donne également l'opportunité d'investiguer sur des sujets et un territoire qui dépassent très largement notre quartier.

La cotisation annuelle est fixée à 5 euros pour 2005. Contacts : voir en page 8.

# L'agenda du CADEB

- **Samedi 28 Mai** : nettoyage des berges de Seine à Sartrouville , de 9h à midi. Opération menée à l'initiative des associations de quartier riveraines de la Seine, avec le soutien de la municipalité et des associations d'environnement (CADEB, Seine Vivante). Rendez-vous à 9h sur les berges, près du pont SNCF, face à la rue Berthelot. Prévoir des chaussures de marche, des vêtements non fragiles, des gants de jardin (si possible). Inscription souhaitée auprès d'une association ou du CADEB.
- **Samedi 4 juin : Matinée** d'information à la salle LESAGE, à Montesson " Le devenir de la plaine de Montesson dans le cadre de la révision du SDRIF : **béton ou salades** " Les différents points de vue s'exprimeront : les associations, les maraîchers, la commune, le Département, la Région. Programme détaillé et inscriptions en pages intérieures.
- **Samedi 4 juin après-midi et dimanche 5 juin** : exposition sur l'histoire du maraîchage dans la Boucle. Maison du Département ( site de l'étang de l'Épinoche), à Montesson. (sous réserve de disponibilité du site)
- **Samedi 4 et Dimanche 5 Juin**: Fête du Vélo à Carrières avec Réseau Vélo78  
Contrôle Technique des vélos: samedi de 14h à 18h au Parc de la Mairie  
Promenade à vélo accompagnée (10 km) : Dimanche 5 Juin.  
Inscription au Parc de la Mairie à 9h45- Retour au parc vers 12h15.
- **Dimanche 12 juin** : sortie annuelle de Réseau Vélo 78 associé au CADEB  
Croissy, Montesson, Sartrouville, Conflans : pique nique à l'étang du Corra et retour par la forêt.
- **Mardi 14 juin** : Le projet de Tangentielle ferrée nord entre Sartrouville et Noisy le Sec , avec la SNCF, RFF (réseau ferré de France) , le STIF( Syndicat des transports d'Ile de France ) - Salle du 14 juillet, à Sartrouville (20 h)
- **Samedi 25 juin 2005**, "journée de l'habitat écologique", au Parc Charles de Gaulle, à Houilles, avec **la Boucle Verte**: stands, conférences, démonstrations. Pour mieux appréhender les moyens qui sont à notre disposition pour bénéficier d'un environnement sain c'est-à-dire respectueux de l'Homme et de la Terre. N'oublions pas que l'homme moderne passe 80 % de son temps dans des lieux clos (bureaux, habitations, lieux de loisirs, de transport...), il est temps de penser aux matériaux que nous utilisons et à l'impact environnemental (santé, pollution) que chacun de nos choix engendre.

# Les déchets ménagers dans la Boucle

Plusieurs associations locales, le CADEB et Yvelines Environnement ont participé le 22 avril 2005 à une réunion présidée par M. Alain Gournac, sénateur-maire du Pecq, Président du SITRU. Voici quelques informations à l'issue de cette réunion.

## Un syndicat intercommunal pour les déchets

Créé en 1936, le Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains (SITRU) est chargé du traitement des déchets ménagers des communes membres.

Avec l'arrivée de Sartrouville (dont les déchets étaient traités jusqu'en 2004 à l'usine Azur d'Argenteuil), ce sont désormais douze communes qui sont adhérentes au SITRU. Ces communes sont situées sur deux départements

- Les Hauts de Seine (Rueil Malmaison)

- Les Yvelines avec les huit communes de la Boucle et trois communes sur l'autre rive (Bougival, la Celle Saint Cloud, Louveciennes).

La population concernée s'élève à 290 000 habitants environ. Chaque habitant du SITRU produit en moyenne 480 kg de déchets par an, soit plus de 1 kg par jour.

## La collecte des déchets

La collecte des déchets ménagers et assimilés est de la compétence des communes.

- La collecte sélective multimatériaux : désormais, l'ensemble des habitants du SITRU bénéficie de la collecte à domicile des emballages et des journaux magazines.

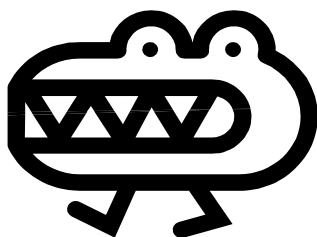
- La collecte des déchets végétaux : sauf dans certains secteurs d'habitat col-

lectif à Sartrouville, l'ensemble des habitants du SITRU est desservi par une collecte des déchets végétaux en porte à porte (sauf en hiver).

Si l'on ajoute les collectes d'encombrants et les apports en déchetterie (Carrières sur Seine), c'est désormais **plus du tiers des déchets** qui est trié et collecté en vue du recyclage ou du compostage.

## Le traitement des déchets

Le principe est simple : tout ce qui peut être recyclé est dirigé vers une filière spécialisée. Il en est ainsi notamment du verre et des emballages. C'est la "valorisation matière".



Le reste (déchets non triés, refus de tri) est incinéré à l'usine de Carrières sur Seine, qui fonctionne toute l'année 24h/24. L'énergie dégagée par la combustion des déchets est récupérée et transformée en électricité, puis pour le surplus distribuée sous forme de chaleur sur un réseau de chauffage urbain. C'est la "valorisation énergétique".

Le SITRU n'assure pas directement le fonctionnement de l'usine, qui est confié à un exploitant spécialisé, la société NOVERGIE.

L'usine de Carrières bénéficie d'une autorisation préfectorale pour incinérer annuellement 123 000 tonnes de déchets. En réalité, les quantités sont actuellement limitées à environ 100 000 tonnes/an, compte tenu de

la vétusté de l'un des deux fours.

## Fumées et rejets

L'usine est constituée de deux lignes d'incinération mises en service en 1977 et en 1988. Chacune est composée d'un ensemble four chaudière et d'un traitement des fumées. L'installation répond aux normes actuellement en vigueur, notamment en ce qui concerne les dioxines, dont les rejets (en 2004) sont cinq fois inférieurs aux valeurs autorisées.

En ce qui concerne les oxydes d'azote, le SITRU a décidé de se conformer par anticipation aux futures normes européennes et de limiter les rejets de ce polluant à 80 milligrammes par mètre cube. Ces valeurs seront atteintes dès mai 2006, après d'importants travaux. L'installation la plus ancienne sera remplacée par une ligne totalement nouvelle (four, chaudière et traitement des fumées) L'autre ligne, plus récente, sera remise aux normes. La rénovation de l'usine s'accompagnera d'une refonte architecturale globale, afin d'assurer une intégration élégante dans l'environnement.

## Les odeurs

Le SITRU admet avoir participé occasionnellement aux mauvaises odeurs ressenties par les riverains de la Plaine de Montesson, du

## L'activité du CADEB

- Vendredi 22 octobre 2004 : visite du centre de tri des déchets à Gennevilliers.
- Mardi 11 janvier 2005 : visite de la plate-forme de compostage SEV (déchetterie verte) à Montesson.
- Vendredi 14 et samedi 15 janvier : visite de l'usine d'incinération de Carrières avec les associations sartrouilloises, sous la conduite de M. Lucien Parrot, vice président du SITRU.
- Vendredi 22 avril 2005 : réunion au SITRU.
- Mai 2005 : première réunion prévue de la CLIS (Commission locale d'information et de surveillance).

fait d'incidents d'exploitation, qui devraient devenir encore plus rares après les travaux.

## Pas d'augmentation des quantités incinérées

Ni l'arrivée de Sartrouville, ni les travaux à venir n'entraîneront d'augmentation des quantités incinérées sur le site, car une fois la nouvelle ligne en exploitation, l'ancienne sera démantelée. Le SITRU se limitera donc à 123 000 tonnes par an, ce qui devrait suffire pour les habitants actuels et futurs du secteur concerné, **...à condition que chacun continue à trier ses déchets correctement....!**

## Les horaires de la déchetterie

Actuellement la déchetterie de Carrières sur Seine est ouverte :

- Le lundi matin et tous les après-midi en semaine
- Le samedi toute la journée

Suite à de nombreuses demandes, la déchetterie devrait bientôt être ouverte le dimanche toute la journée. C'est une bonne nouvelle. Toutefois, le CADEB a demandé en plus l'ouverture tous les matins. Une étude est en cours.

# Le Plan de Prévention des Risques d'Inondations

## Un risque toujours d'actualité

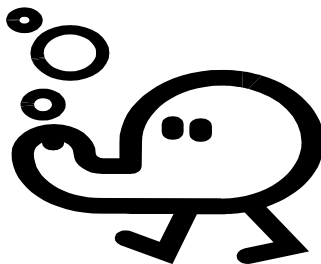
Le risque d'inondation est toujours réel, même si d'importants barrages et réservoirs ont été construits en amont sur les affluents de la Seine.

Personne ne sait quand, mais une crue de type 1910 (ou même supérieure) est inévitable, disent les spécialistes.

## Le PPRI est en cours d'élaboration dans les Yvelines

Le Préfet vient de transmettre un nouveau projet aux élus des 57 communes riveraines de la Seine et de l'Oise. Les maires avaient jusqu'au 15 avril pour communiquer leurs observations (signalons l'initiative

du maire de Montesson, Jean-François Bel, qui a organisé plusieurs rencontres avec les habitants pour recueillir leurs avis ; cela va dans le sens de la participation des citoyens réclamée par les associations). Les dossiers vont être réétudiés sur les bases des observations recueillies, et le projet définitif sera ensuite soumis à enquête publique, probablement fin 2005. Éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, le PPRI deviendra applicable par arrêté préfectoral.



## Le projet de PPRI doit être modifié

Le PPRI est en soi une démarche tout à fait compréhensible car il vise à limiter l'expansion des constructions dans les zones à risque. Cependant dans son application, on peut le constater, malheureusement, une fois de plus, l'administration s'ingénie à établir des règles discriminantes et anti sociales basées sur le non-dit, c'est à dire la réduction à néant de la valeur du bien des résidents sans avoir à les dédommager.

Le PPRI définit 5 zones (verte, marron, rouge clair, rouge sombre et bleue) avec des restrictions plus ou moins importantes. Ce découpage nettement trop précis va induire des inégalités de traitements inacceptables sans que cela puisse trouver une réelle justification en terme de sécurité.

En effet le projet de PPRI soumis aux élus actuellement s'il interdit, avec raison, les constructions dans les zones non construites (vertes), réglemente de façon drastique les modifications de construction dans les zones urbanisées. Ainsi dans les zones rouges les résidents se verront appliquer une restriction importante de surface constructible possible (emprise au sol et/ou SHON) dans le cas de reconstruction après sinistre ou pour les projets d'extension.

Notre association demande que l'égalité de traitement des habitants soit respectée, qu'il n'y ait pas de discrimination sociale et propose qu'il n'existe que deux réglementations, une pour les zones non construites et une pour les zones urbanisées. Pour les zones urbanisées nous demandons que les restrictions portent uniquement sur la hauteur des planchers (restrictions des zones bleues) et que l'on conserve les limites du POS et COS actuelles.

**Jacques Perdereau**  
Qualité de vie de Laborde à Montesson

## Le contenu des PPRI

Rendus obligatoires par la loi Barnier de 1995 sur les risques naturels, les PPRI sont à intégrer dans les documents d'urbanisme de la commune (POS/PLU).

Le PPRI établi par la Préfecture en collaboration avec les services municipaux de chaque commune concernée, définit des zones en fonction du degré d'atteintes attendues en cas de crues de type 1910. Des règlements sont édictés pour chaque type de zone. Les dispositions sont

définies afin de renforcer la sécurité des personnes, de limiter les dommages aux biens et activités existants, d'éviter un accroissement des dommages dans le futur et d'assurer le libre écoulement des eaux ainsi que la conservation des champs d'inondations. Dans la pratique il s'agit de séries d'interdictions de construire ou d'autorisations sous certaines conditions. Ces mesures sont également assorties de recommandations visant à limiter autant que possible les dégâts matériels.

## Le PPRI, un bel outil vidé de son contenu ?

Les interdictions de construire et les prescriptions applicables en zone inondable ne sont pas au goût de tout le monde, à commencer par de nombreux élus qui y voient un frein à l'urbanisation et au développement de leurs communes. L'interdiction de construire dans la zone d'expansion des crues amène les riverains concernés à exprimer également leur mécontentement : le règlement des zones où l'aléa est le plus fort interdit la construction dans ces zones. Des bâtiments frappés de telles interdictions perdent bien évidemment une partie de leur valeur. Face à ces mesures, jugées injustes, les riverains s'associent en collectifs afin de faire entendre leurs voix auprès du Préfet.

De nombreux élus vont, dans leurs observations aux Préfets, jusqu'à contredire l'objectif des PPRI. Notre département ne fait pas exception à la règle. Attendons de voir si le Préfet résistera aux pressions exercées. .

**Jean-Pierre Genestier**, Président  
*Collectif d'associations Seine Vivante*

## PPRI : rigueur et raison.

De notre point de vue, pour que le PPRI soit acceptable, il faut considérer :

Les zones non urbanisées puis les zones déjà urbanisées.

Le PPRI doit s'appliquer avec rigueur dans les zones inondables non urbanisées.

Pour les zones déjà urbanisées il doit s'appliquer raisonnablement.

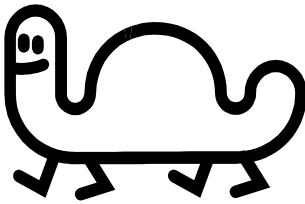
Il doit contenir des contraintes cohérentes de hauteurs. Notamment l'obligation de " Sous-Sol Total " avec vérification que le niveau habitable est au-dessus des plus hautes eaux connues (1910) et la partie la plus basse devant être le niveau de la voirie qui laisse l'eau entrer et sortir naturellement sans retenue.

**Gérard Blondeau**, Vice Président  
*Association du quartier de la mairie à Sartrouville*

# « Seine Vivante » paie cher la défense des berges

## Le programme du SIVS

Le SIVS (Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Seine) est chargé de l'aménagement des berges et des travaux en rapport avec les inondations. Il regroupe 26 communes riveraines de la Seine, depuis Argenteuil jusqu'à Aubergenville. Du 17 avril



au 4 mai 2000, le SIVS a soumis à enquête publique un programme d'aménagement de berges sur 20 sites (19 communes)

## L'avis défavorable du commissaire enquêteur

Le 5 juillet 2000 le Commissaire-Enquêteur a donné un avis défavorable avec les remarques suivantes :

- dossier présenté à l'enquête illisible pour certains documents et ne permettant pas de localiser les travaux envisagés dans certaines zones
- choix des sites à traiter non justifiés
- technique à repenser, par endroit, pour qu'elle s'intègre dans les prescriptions du SDAGE (1) qu'elle soit acceptée par le Ministère de l'Environnement et la Région Île-de-France.

(1) Le **SDAGE** (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un document de planification qui définit les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin. La région Ile de France est intégrée dans le bassin Seine Normandie.

Et il conclut : " Toute cette analyse donne à penser que le projet devrait être repensé dans sa quasi totalité " .

## Une note de la DIREN

Le 19 avril 2000 la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) a émis une lettre avec une note technique détaillant son avis : "j'émet un avis défavorable concernant les travaux envisagés sur la commune du Mesnil-le-Roi. Pour les autres sections, j'émet un avis favorable avec réserves. Le maître d'ouvrage devra réaliser les mesures correctives et compensatoires énoncées dans l'étude d'impact et respecter les prescriptions de la note ci-jointe. .

Citons les remarques principales de cette note :

- l'étude d'impact produite (...) n'inscrit pas le projet dans une vision globale du cours d'eau.
- absence de justificatif dans le choix des sections retenues.
- absence d'étude hydraulique et morphologique qui aurait pu faire comprendre les phénomènes d'érosion en cours et prévisibles, et justifier la pertinence des techniques d'aménagement.

Et la note poursuit: " Les techniques mises en œuvre sont parfois disproportionnées face aux contraintes hydrauliques et à la nature des occupations du sol à protéger. ...

L'expérience semble prouver que même les palplanches ne sont pas éternelles, alors qu'une protection utilisant convenablement le génie végétal peut s'avérer pérenne dans un fleuve où les vitesses ne dépassent pas deux mètres par seconde. Certaines espèces

à bon enracinement ne craignent pas une submersion fréquente et protègent donc efficacement la berge contre les crues de la Seine.

Pratiquement, on pourrait toutefois envisager d'utiliser des enrochements dans les secteurs sensibles (Croissy).

Dans ce cas il faudra :

- utiliser une blocométrie variable et inférieure à 50 cm, ce qui permet de résister à une vitesse de deux mètres par seconde
- disposer les blocs de manière chaotique et les végétaliser afin de diversifier l'habitat et modérer les vitesses.

## L'arrêté inter préfectoral

Plus de deux ans après l'enquête publique (9 septembre 2002), un arrêté inter préfectoral portant autorisation pour la réhabilitation des berges de la Seine a été publié.

Il concerne 13 sites (sur les 20 sites du programme) sans changements essentiels par rapport à ce qui avait été soumis à l'enquête publique " Les aménagements devront être réalisés conformément aux plans et données techniques contenus dans le dossier de demande et assortis des mesures correctives et compensatoires " .

Signalons que ces mesures correctives et compensatoires étaient dans le dossier soumis à enquête publique.

## Le recours de Seine Vivante

C'est pour ces raisons que le 6 novembre 2002 le collectif d'associations Seine Vivante a présenté un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles contre cet arrêté, considérant que les avis du Commissaire-Enquêteur et de la DIREN n'avaient pas été réellement pris en

compte (en particulier rien n'est précisé dans l'arrêté sur la blocométrie et la disposition des blocs dans les cas d'enrochement) pour les 13 sites retenus (sur 20 sites).

Le 8 mars 2005 le Tribunal Administratif de Versailles rejette le recours et condamne Seine Vivante à payer 1000 € au SIVS.

Faut-il y voir la volonté de décourager les associations d'environnement d'exercer des recours contre des décisions qu'elles estiment injustifiées ? N'est-ce pas contraire aux principes édictés dans la



charte de l'environnement approuvée quelques jours auparavant par le Parlement réuni en congrès ... à Versailles justement. A chacun d'en juger.

Jean-Pierre Genestier

## **Une souscription en faveur de Seine Vivante**

Pour soutenir le collectif Seine Vivante, le CADEB lance une souscription. Faites parvenir vos dons à " Seine Vivante " 14, rue Charles Bémont 78290 - CROISSY SUR SEINE ou remettez vos chèques (libellés à Seine Vivante) auprès du CADEB. Un reçu fiscal vous sera délivré.

## Une piste de Jet Ski à Sartrouville ? Inacceptable..

Le Conseil supérieur de la navigation et des sports nautiques recherche des lieux pour que les amateurs de jet ski puissent pratiquer leur sport favori et s'y adonner à la vitesse. Un groupe de travail a proposé... Sartrouville !

Les maires de Sartrouville et Maisons-Laffitte ont réagi vigoureusement et pris immédiatement un arrêté municipal " interdisant la pratique du Jet ski sur le domaine fluvial de la Seine ". Ces arrêtés ont été déclarés illégaux car les maires n'ont malheureusement pas compétence sur la Seine, domaine d'Etat.

Il existe actuellement des zones de vitesse sur la Seine et s'il y a lieu de les déplacer, ce n'est sûrement pas pour les transférer dans des zones encore plus urbanisées. Il existe bon nombre de zones d'expansion des crues non constructibles ; pourquoi le service de la navigation ne privilégie-t-il pas ces zones en priorité avec aménagement d'accès public. De plus, il serait judicieux que les services de la navigation imposent des niveaux sonores plus tolérables pour la pratique du " jet-ski " et du motonautisme.

Les habitants de Sartrouville subissent déjà les nuisances provenant de la circulation automobile, des trains (voyageurs et fret), des avions (de jour et de nuit) et n'ont pas besoin de bruit supplémentaire en provenance de la Seine.

C'est pourquoi notre association est totalement opposée au projet de piste de jet ski à Sartrouville et préconise au contraire des usages doux (voile, canoë kayak, aviron) assurant la tranquillité des riverains, des pêcheurs et des promeneurs. Notre Association demandera le soutien des collectifs d'environnement sur ce dossier.

**Gérard Blondeau**  
Association du quartier de la mairie à Sartrouville

## Carrières sur Seine : il faut agir

Dans le calendrier des collectivités locales, 2005 est l'année de l'élaboration du nouveau Schéma Directeur d'Ile de France.

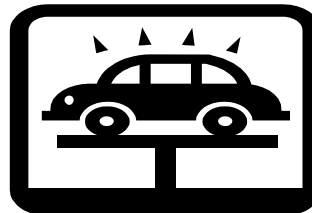
Ce S.D.R.I.F. est la pierre angulaire des futurs aménagements routiers et urbanistiques, notamment des communes de la Boucle de Montesson.

### Non au prolongement de la RD 311

Un prolongement de la départementale 311 en berge de Seine, d'Argenteuil jusqu'au terrain de tennis de Carrières menace notre commune. Cette deux fois deux voies saccagerait les derniers paysages préservés et constituerait une étape irréversible vers la construction d'un demi échangeur avec l'A 14 à Carrières. Ces projets sont inscrits

dans l'actuel SDRIF (Schéma directeur de la région Ile de France) et figurent dans le plan d'occupation des sols de notre commune.

Plus de 1200 familles s'y sont opposées et ont soutenu



nu l'action de nos associations.

### Le temps d'agir

Aujourd'hui, à l'occasion de la révision du SDRIF, les Maires de la Boucle sont chargés de faire des propositions, au travers d'un livre blanc, supposées prendre en compte les vœux de

leurs administrés et l'avenir de leur commune.

Constants et actifs sur ce dossier depuis 2002, nous relançons nos élus locaux et les mettons face à leurs responsabilités. A l'été 2004, nous avons renouvelé notre demande de retrait du projet à notre Maire par l'intermédiaire du Président du syndicat Intercommunal de la Boucle. Car c'est bien aux maires de proposer ce retrait et de le défendre, d'autant que nous avons déjà obtenu l'engagement officiel et écrit du Président du Conseil Régional d'Ile de France.

Conformément à la procédure de révision, nos associations présenterons, elles aussi, leurs propositions aux instances régionales.

*Bien Vivre à Carrières et ADHEC (Association de Défense de l'Environnement du canton Houilles - Carrières)*

## Non aux vols de nuit

Roissy-CDG est l'aéroport d'Europe qui compte le plus grand nombre de mouvements de 22 heures à 6 heures.

### Des troubles du sommeil

Les vols de nuit sont responsables de troubles du sommeil et de pathologies anxio-dépressives. Plus généralement, l'exposition chronique au bruit aug-

mente les risques de pathologies cardio-vasculaires, et diminue les performances scolaires. Pour ne pas porter atteinte à la santé des populations, l'énergie sonore cumulée de 22h à 6h ne doit pas dépasser 30 décibels, et aucune émergence ne doit excéder 45 décibels (recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé).

Autour de Roissy, les mesures de bruit réalisées à

l'intérieur des habitations ont montré que 68% des valeurs sont supérieures à 45 décibels (source : AD-VOCNAR).

### Exigeons un couvre-feu

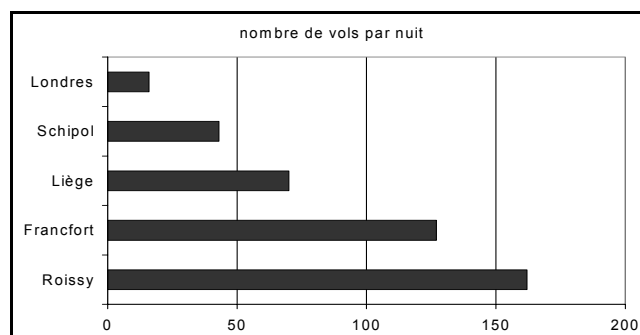
Avec Ile de France Environnement, collectif régional de protection de l'environnement, exigeons l'instauration d'un couvre-feu de 23h à 6h.

Vous pouvez aussi signer la pétition adressée aux parlementaires européens pour demander l'adoption d'un règlement européen sur les vols de nuit : [www.pasdevolsdenuit.org](http://www.pasdevolsdenuit.org)

Vous trouverez encore plus d'informations sur notre site :

[qvlb-montesson.asso.fr/](http://qvlb-montesson.asso.fr/)

Association Qualité de vie de Laborde à Montesson



## Chatou 2005 : Cible des bétonneurs ?

Dans le projet de P.L.U. (Plan local d'urbanisme) élaboré par la municipalité de Chatou et le cabinet d'urbanisme SCURE, soumis à l'enquête publique en septembre et octobre 2004, on constate :

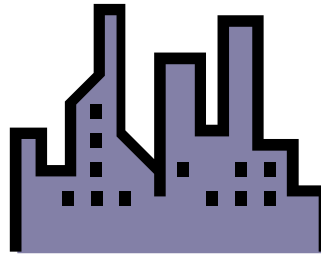
- une réduction des zones pavillonnaires de 10 hectares, et en plus la disparition dans la majorité des zones pavillonnaires des COS (coefficients d'occupation des sols), des dimensions minimales des terrains constructibles, des interdictions de construire en limite séparative mais par contre la possibilité de construction de collectifs ce qui, à terme, entraînerait des constructions quatre fois plus denses.
- de nouvelles zones de collectifs (soit des milliers de m<sup>2</sup>) allant jusqu'à 18

mètres, soit 6 niveaux habitables.

- la zone industrielle Républicaine agrandie de près d'un hectare alors que l'actuelle zone industrielle polue (selon l'arrêté de monsieur le Préfet) la nappe phréatique.
- la non interdiction sur la majorité de Chatou des installations classées (même celles soumises à autorisation)
- des agrandissements et des créations de voirie
- pas de protection réelle des habitations de qualité ni des grands arbres ni des espaces verts particuliers qui font le caractère verdoyant de Chatou.....

Face à cette défiguration inconcevable du cadre de vie de Chatou, les habitants se sont massivement mani-

festés lors de l'enquête publique et en conséquence Monsieur le Commissaire Enquêteur a émis un avis **défavorable**, argumenté, concluant à la nécessité de revoir tout le dossier du P.L.U. vu les " modifications substantielles à apporter à ce projet. "



Monsieur le Maire de Chatou pour sa part a décidé de poursuivre (document du 7 mars 2005).

Monsieur le Préfet dans son avis du 10 août 2004

écrit : " Le projet de P.L.U. présenté se caractérise par un assouplissement des règles d'occupation et de constructibilité qui autorise à terme une densification générale des espaces urbanisés. "

Bien sûr cette densification qui défigurera Chatou au détriment des chatoviens et de toute la Boucle suscite la convoitise des bétonneurs de tous poils, trop de " gros sous " sont en jeu.

### **Docteur Toulon**

*Président de l'Association pour la Sauvegarde de Chatou.*

**Dernière minute** : un projet modifié sera soumis à enquête publique à la rentrée 2005. Nous n'en connaissons pas le contenu. Attendons de voir...

## Une Véloroute dans la Boucle ?

Réseau Vélo 78 est adhérent à l'AF3V, Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes, créée en 1997 et qui regroupe 70 associations.

(site de l'af3v : [af3v.org](http://af3v.org))

L'AF3V a comme objectif de contribuer à l'aménagement durable du territoire, en particulier en participant à la mise en place d'un de véloroutes et de voies vertes en France et en Europe.

La Voie Verte est un aménagement en site propre (séparé de la circulation) conçu pour les usagers non motorisés ; marcheurs, rollers, cyclistes. Elle est souvent créée sur des chemins de halage ou d'anciennes

voies ferrées.

La Véloroute est un itinéraire cyclable sécurisé, continu et jalonné qui emprunte principalement des petites routes tranquilles et des voies vertes. Elle a pour vocation de relier les régions entre elles et traverser les villes dans de bonnes conditions.

Hors agglomération, les itinéraires principaux sont pour la plupart réalisés sous maîtrise d'œuvre de départements. Ils sont financés majoritairement par ces derniers et par les régions, avec parfois des aides de l'état ou de la commission européenne.

La France compte actuellement une centaine de ces

itinéraires, qui font de quelques kilomètres à quelques centaines de kilomètres (canal de Nantes à Brest 360km...).

En France hors agglomération, les itinéraires principaux sont pour la plupart réalisés sous maîtrise d'œuvre des départements. Ils sont financés majoritairement par ces derniers et par les régions, avec parfois des aides de l'état ou de la commission européenne.

Réseau Vélo 78 collabore au projet du futur Véloroute entre Paris et Dieppe, qui passera par Paris Gennevilliers, Conflans Sainte Honorine, Cergy-Pontoise, le Vexin, Forges les Eaux.

Entre Gennevilliers et Conflans Sainte Honorine, un tracé est envisageable par Houilles, Sartrouville, Maisons Laffitte, en longeant la voie ferrée de Houilles à Sartrouville puis en franchissant le Pont de Maisons-Laffitte.

Cet itinéraire permettrait de faire découvrir nos commu-



### **JARDINEZ NATUREL**

Tel est le message délivré par Philippe Dreux, ingénieur agronome et soucieux de l'environnement, lors d'une conférence organisée par " Les Jardiniers de France " à Sartrouville. Bien entendu, nous ne sommes pas responsables du déboisement et d'autres atteintes à la nature, " qui dérèglent le climat. " Mais « préserver l'environnement depuis son petit espace vert est possible. " Dans nos jardins, abandonnons les engrais chimiques, préférons le compost et le paillage du sol.

Pour en savoir plus, contacter **Michel Mit**, Les Jardiniers de France, Tél 01 39 57 73 59.

nes aux adeptes des circulations douces.

**Lionel Carrara**  
Réseau Vélo 78



« Seul, on va  
plus vite

Ensemble, on va  
plus loin »

#### CADEB

Association loi 1901 agréée  
pour la protection de  
l'environnement sous le  
numéro 04-033 DUEL

Siège social : 130 av.  
Général de Gaulle - 78500  
SARTROUVILLE

Tél : 01 39 57 65 28  
01 39 15 32 21

Courriel :  
cadeb78@wanadoo.fr

#### Composition du Bureau

Présidente :  
Paulette Menguy  
Vice Président :  
Charles Gourdet  
Vice Président Adjoint :  
Alex Ballot

Secrétaire Général:  
Jean-Claude Parisot  
Secrétaire :  
Gérard Moulin  
Secrétaire-Adjointe:  
Françoise Peyrony

Trésorier:  
Patrick Bayeux  
Trésorier-Adjoint:  
Pierre Moreau

## LES ASSOCIATIONS MEMBRES DU CADEB

**ADECHC** ( Défense de l'Environnement du Canton Houilles / Carrières sur Seine)  
Pierre Moreau adechc@free.fr Tél : 01 39 14 47 14

**Bien Vivre à Carrières**  
Martine Degrott bvacarrieres@free.fr Tél : 06 75 34 49 59

**Carrières Autrement**  
Alex Ballot Tél : 01 39 14 52 94

**Comité du Vieux Pays – Le Fresnay à Sartrouville**  
Patrick Bayeux bayeuxprues@wanadoo.fr Tél : 01 39 57 82 63

**Echo de Houilles**  
Lionel Carrara Tél : 01 34 26 18 13

**La Boucle Verte**  
Francis Bonnemason laboucleverte@yahoo.fr Tél : 01 39 68 28 35

**La Plaine à Sartrouville**  
Jean-Philippe Bailleux assolaplaine@club-internet.fr Tél : 01 39 68 14 15

**Les Dix Arpents à Sartrouville**  
Robert Charvet Xarpents@wanadoo.fr Tél : 01 39 13 10 11

**Mieux Vivre à Montgolfier**  
Marc Aubrée assomvm@neuf.fr Tél : 01 39 14 29 00

**Natur'Ville à Sartrouville** (promotion et gestion des jardins familiaux)  
Martine Rol Tél : 01 39 15 62 58

**Pour la sauvegarde de Chatou**  
Georges Pouyeto Tél : 01 30 71 18 33

**Qualité de vie de la Borde à Montesson**  
Michel Angérand contact@qvlb-montesson.asso.fr Tél : 01 39 13 10 55  
site internet : www.qvlb-montesson.asso.fr

**Riverains du quartier de la Mairie à Sartrouville**  
Jean-Claude Parisot arqm@wanadoo.fr Tél : 01 39 15 32 21

**Sauvegarde du Vésinet**  
Charles Gourdet Tél : 01 39 52 41 32

**Seine Vivante**  
Jean-Pierre Genestier seine-vivante@club-internet.fr Tél : 01 30 15 06 70

**Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet**  
Françoise Delbart francoise.delbart2@wanadoo.fr Tél : 01 39 52 09 71

**Voisins-Voisines à Houilles**  
Gérard Moulin jgmoulin@wanadoo.fr Tél : 01 39 68 86 11

## LES TROIS COLLECTIFS DE LA BOUCLE DE MONTESSON

**CADEB** Collectif d'Associations pour la défense de l'environnement dans la Boucle de Montesson  
130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE  
Présidente : Paulette Menguy Tél 01 39 57 65 28 Courriel : cadeb78@wanadoo.fr

**Seine Vivante** : Collectif d'associations et de citoyens qui veulent redonner à la Seine et à ses berges leur caractère naturel  
14, rue Charles Bémont 78290 – CROISSY SUR SEINE  
Président : Jean-Pierre Genestier Tél : 01 30 15 06 70 Courriel : seine-vivante@club-internet.fr

**Réseau Vélo 78** : Collectif qui milite pour le développement de l'utilisation de la bicyclette au quotidien.  
47, chemin du Tour des Bois 78110 - LE VESINET  
Site internet : www.reseauvelo78.org Courriel : reseau.velo.78@club-internet.fr